

## Expédiez les épices à Cayenne

Le 31 mars 1771. Le ministre Terray à M. Poivre

---

Un document des Archives Nationales. A.N. Col B202

Le 31 mars 1771. Ministre à Poivre : Cayenne paraissant propice à la culture des épicereries fines, envoyez y un bâtiment commandé par St Alouarn avec muscadiers, canneliers, géofliers. L'abbé Terray a remplacé Praslin à la Marine fin décembre 1770, poste qu'il occupe en intérim jusqu'à la nomination de Boynes le 8 avril 1771.

---

Le ministre Terray à Poivre

A Versailles le 31 mars 1771

L'acquisition que nous venons de faire des plants d'épicereries est trop importante, Monsieur, pour négliger aucune des précautions qui peuvent nous en assurer la possession contre tous les événements. La meilleure sans doute est d'en multiplier les plantations dans nos colonies. Celle de Cayenne dont, suivant tous les voyageurs, le climat a beaucoup d'analogies avec celui des Moluques et qui est située à peu près au même degré de latitude, a paru au Roi la plus propre à ce genre de culture, et mérite la première tentative. Si elle a le succès qu'on en doit espérer, il sera facile d'en transporter par la suite des plants et des graines dans nos autres colonies. Sa Majesté veut en conséquence que vous expédiez le petit bâtiment que commande M. de St Alouarn pour porter à Cayenne le plus qu'il sera possible de plants et de graines fraîches de muscadier, cannelier et géoflier. En embarquant ces plants et graines, vous ferez prendre toutes les précautions que vous croirez nécessaires pour leur conservation. Vous remettrez à M. de St Alouarn une instruction pour lui sur la manière de les soigner pendant la traversée, et une autre instruction qu'il remettra aux administrateurs de Cayenne sur ce qu'il conviendra de faire, soit pour la plantation et la conservation des plants et graines, soit sur le choix des terres qui leur sont propres. Il sera à propos que vous arrangiez le départ de ce bâtiment de façon qu'en combinant le temps qu'il lui faut pour se rendre de l'Isle de France à Cayenne, il puisse y arriver à peu près aux environs de la Toussaint qui est le seul temps propre aux plantations dans cette colonie ; s'il y arrivait plus tôt ou plus tard on courrait risque de voir périr les graines et plants qu'il y aurait portés. Après que M. de St Alouarn aura remis le tout aux administrateurs de cette colonie, il appareillera pour se rendre directement en France. Je dois vous prévenir que M. de St Alouarn ne doit s'attendre à aucune ressource à Cayenne, soit pour se procurer des vivres et des rafraîchissements, soit pour la carène de son bâtiment, et qu'il doit éviter les rencontres à la mer et les relâches pendant la traversée pour ne point compromettre le secret si nécessaire au succès de son expédition ; il faut à cet effet qu'il se pourvoie à l'Isle de France de vivres, volailles et rafraîchissements pour son voyage jusqu'en France. Il faudra également qu'il embarque une quantité d'eau suffisante pour les besoins de son équipage et l'arrosage des plants d'épicereries jusqu'à Cayenne.

Je vous envoie une Instruction sur l'atterrage à cette colonie que les vents et les courants rendent très difficile. Vous voudrez bien la remettre à M. de St-Alouarn. Vous le chargerez en même temps de porter aux administrateurs de Cayenne, le paquet que je vous adresse pour eux. Je connais assez votre zèle pour le service du Roi, pour être assuré que vous ne négligerez rien de tout ce qui pourra contribuer au succès d'une entreprise aussi intéressante.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre ...

\* \* \*